

DURÉE

2,00000 jours (soit 14 heures)

PRIX

730 € par participant

Soit 876 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Tout professionnel de l'immobilier devant se conformer aux obligations du décret 2016-173 du 18 février 2016 : titulaires de la carte professionnelle mais aussi négociateurs salariés ou indépendants

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- **Connaître et savoir appliquer** la réglementation applicable à la vente en l'état futur d'achèvement
- **Identifier** l'ensemble des intervenants et **maîtriser** le déroulement de l'opération
- **Gérer les risques et anticiper** les contentieux

**PROGRAMME****JOURNÉE 1 :**

- Définitions
- Distinction avec les contrats voisins
- Secteur protégé / libre
- Le contrat préliminaire
- Le dépôt de garantie
- Le contrat définitif

JOURNÉE 2 :

- Les modalités de paiement
- L'achèvement de l'immeuble
- La réception de l'ouvrage
- Les garanties légales
- Elan et modernisation de la VEFA



- La gestion des sinistres
- Le contentieux de la VEFA

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme qualifié **OPQF**

Formation éligible aux exigences du **décret 2016-173 du 18 février 2016** relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle

